

Montréal, le 23 novembre 2015

Monsieur Michel Germain,
Président,
Commission d'évaluation du projet de parc éolien Mont Saint-Marguerite
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer Gouin,
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec, QC G1R 6A6

OBJET : Complément d'information relatif à notre présentation devant la formation

Monsieur le président,
Je tiens tout d'abord à remercier la Commission d'examen pour l'écoute dont elle a fait part lors de la présentation de notre mémoire.

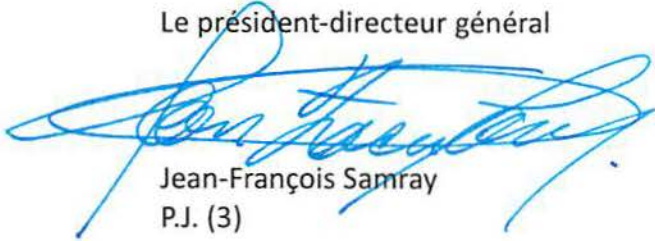
À cette occasion, nous avons fait référence aux résultats de différentes enquêtes par sondage portant sur le niveau d'acceptabilité des parcs éoliens auprès des populations. Afin de faciliter le traitement et l'analyse de cette information, nous jugeons à propos de déposer ces résultats en complément d'information à notre témoignage. Il s'agit des études suivantes :

- Étude Multi-Réso (2007) : Les auteurs effectue un sondage auprès de l'ensemble de la population sur l'appréciation et les craintes par rapport à la filière éolienne. Ils comparent les résultats obtenus avec ceux d'un sous-échantillon vivant à moins de 10 km de parcs éoliens. Ils examinent également le niveau de satisfaction et d'appréhension avant et après la construction des parcs.
- Étude du TechnoCentre éolien (2011) : Le questionnaire a été administré par la firme Léger Marketing auprès de 900 répondants (sur une population de 1500 résidences) vivant à une distance de moins de 2 km de parcs éoliens (6 parcs). Il répondant à la norme ISO TS 15666 (enquête socioacoustique). Le respect de la note d'instruction 98-01 fixant à 40 dBA la limite maximale de bruit au mur extérieur de la résidence minimise le niveau d'inconfort auprès des populations riveraines (4% de taux d'inconfort).
- Étude Cirano-Institut Trottier (2015) : Les auteurs s'intéressent à la perception des Québécois(es) par rapport à différentes formes d'énergie, aux causes du réchauffement

climatique ainsi qu'à la volonté de payer plus cher pour de l'énergie renouvelable afin d'en favoriser la pénétration dans le marché. Il en ressort clairement que l'éolien est la forme d'énergie renouvelable la plus consensuelle; que le réchauffement climatique est causé par l'activité humaine et que la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables est l'action privilégiée par les répondants. Le sondage a été réalisé par la firme Léger marketing

Confiant des suites que vous accorderez à la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur Germain, l'expression de mes meilleures considérations.

Le président-directeur général



Jean-François Samray
P.J. (3)